

COMMUNE DE SAINTE-ODE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des articles 12 et 24 du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, la Commune de Sainte-Ode fait savoir que **Mme LAVIS Cécile**, domiciliée Rue des Vieilles Ecoles 53 – 6680 SAINTE-ODE (Tonny), a/ont introduit une demande de **suppression d'une partie du chemin vicinal n°89**, sis à **Tonny, Rue des Vieilles Ecoles**, en bordure du/des bien(s) cadastré(s) 1^e division, section **C**, n° **193D, 201A et 208G**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **06 mars 2024** au **04 avril 2024** jusqu'à 12h00.

Le dossier peut être consulté gratuitement à l'administration communale dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17h00) ainsi que le jeudi de 17h00 à 20h00 moyennant un rendez-vous pris au moins 24h à l'avance.

Tout tiers intéressé peut obtenir des explications techniques.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie (061/68.89.62), par courrier électronique (urbanisme@sainte-ode.be), par courrier ordinaire (Rue des Trois Ponts, 46 – 6680 SAINTE-ODE) ou formulées à l'agent communal délégué à cet effet (*service urbanisme* – 061/21.04.46) avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de ladite enquête. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

A Sainte-Ode, le **01 mars 2024**.

Pour le Collège communal :


La Directrice Générale f.f.,



Audrey CARPENTIER



Le Bourgmestre,



Pierre PIRARD